



# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



**Bon à savoir**

**Document à conserver**



Chères concitoyennes, chers concitoyens, la Sécurité des habitants de la Sure en Chartreuse est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.

Nous avons mené une réflexion pour identifier les risques majeurs sur notre territoire et préconiser les dispositions les plus appropriées afin de minimiser les incidences pour les biens et les personnes.

### *« Prévenir pour mieux réagir »*

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation communale des secours en cas d'événement, ce document a pour but de vous sensibiliser à ces risques et de vous proposer des attitudes adaptées à mettre en œuvre en cas de danger.

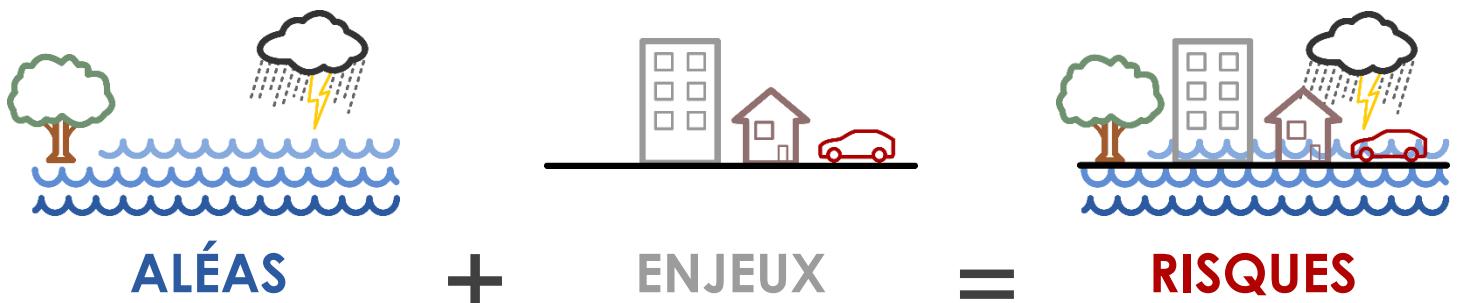
Je vous demande donc de le lire attentivement et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Virginie RIVIERE  
Le Maire

L'information des citoyens sur les risques majeurs (naturels et technologiques) est un droit inscrit dans le code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics, ainsi que les bons réflexes à adopter pour réduire sa vulnérabilité. Pour ce faire, le maire doit développer une série d'actions d'informations préventives et de communication au niveau local qui passe notamment par la réalisation d'un DICRIM.

# LES RISQUES MAJEURS :



## ↓ Qu'est-ce que c'est ?

Un risque majeur est un événement imprévu et brutal d'origine naturelle ou technologique qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

## ↓ Sur la commune ?

### RISQUES NATURELS

<b>Inondation</b>	page 08
<b>Mouvement de terrain</b>	page 10
<b>Séisme</b>	page 12
<b>Feux de forêts</b>	page 14
<b>Phénomènes météorologiques</b>	page 16

### RISQUES TECHNOLOGIQUES

<b>Transport de matière dangereuse TMD</b>	page 18
--------------------------------------------	---------

### AUTRES RISQUES

<b>Pandémie grippale</b>	page 24
<b>Plan VIGIPIRATE</b>	page 24

# LES RISQUES MAJEURS :

## ↓ Qui fait quoi ?



- **Les services de secours** interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS).
- **La Préfecture.** Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.
- **Les équipes et les moyens municipaux** sont mobilisés pour alerter et accompagner la population (déviation, évacuation, hébergement d'urgence...), grâce au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- **À l'école**, l'équipe éducative met en sécurité les enfants conformément à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).
- **La population** adopte les bons reflexes.

## ↓ Cas généraux

- Préparez la mise à l'abri ou l'évacuation.
- Écoutez les médias (Radio France).
- N'allez pas chercher vos enfants.
- Évitez de téléphoner sauf en cas d'urgence médicale.

QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Préparez-vous :  
Mise à l'abri ou  
Évacuation



Ecoutez les  
médias  
(Radio France)



N'allez pas  
chercher vos  
enfants



Évitez de  
téléphoner

# LES RISQUES MAJEURS :

## → Comment suis-je alerté/informé ?

Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.

### • Les moyens d'alerte :

Ensemble mobile d'alerte.

Porte à porte : alerte effectuée par secteur.

Tocsin de l'église.

Appels téléphoniques.

Application Panneau Pocket



**PanneauPocket**

### • Les moyens d'information :

DDRM de l'Isère 2020.

PLU – Plan Local d'Urbanisme.

Radio : France Inter : **89.9 – 91.5** ; France info : **105.1 – 105.4** ;

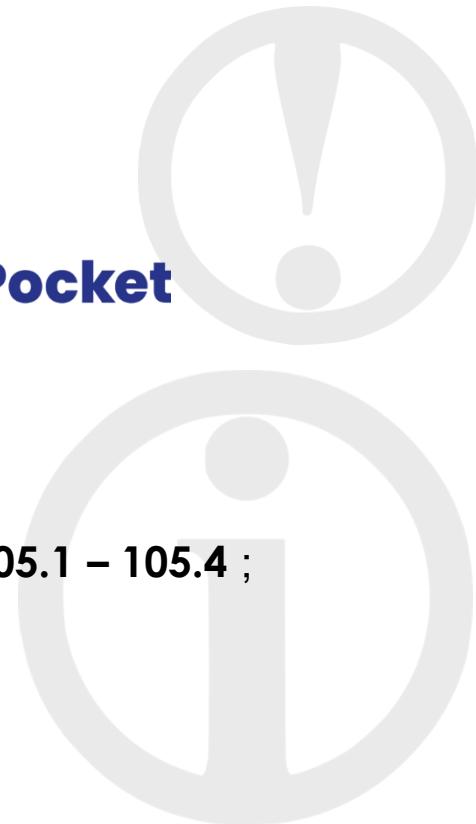
France Bleu : **98.2 – 101.0**

Télévision (France 3 Région / France Info TV)

[www.la-sure-en-chartreuse.fr](http://www.la-sure-en-chartreuse.fr) et 04 76 56 31 20

[www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) et 04 76 60 34 00

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



*Ne vous fiez pas aux informations des réseaux sociaux.*

*Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.*

### • Les numéros utiles :

Pompiers : **18** ou **112**

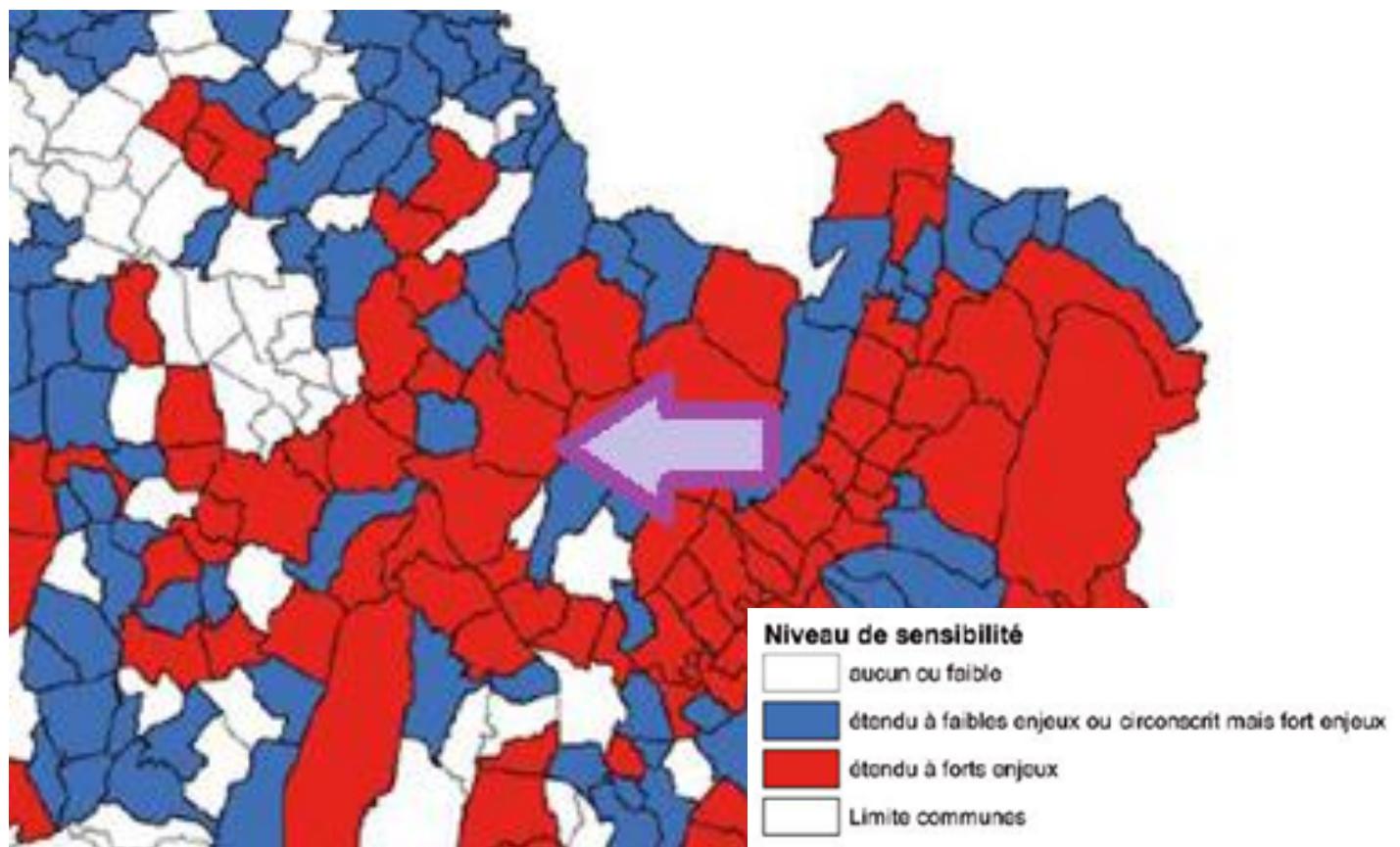
SAMU : **15** ou **112**

Police : **17** ou **112**

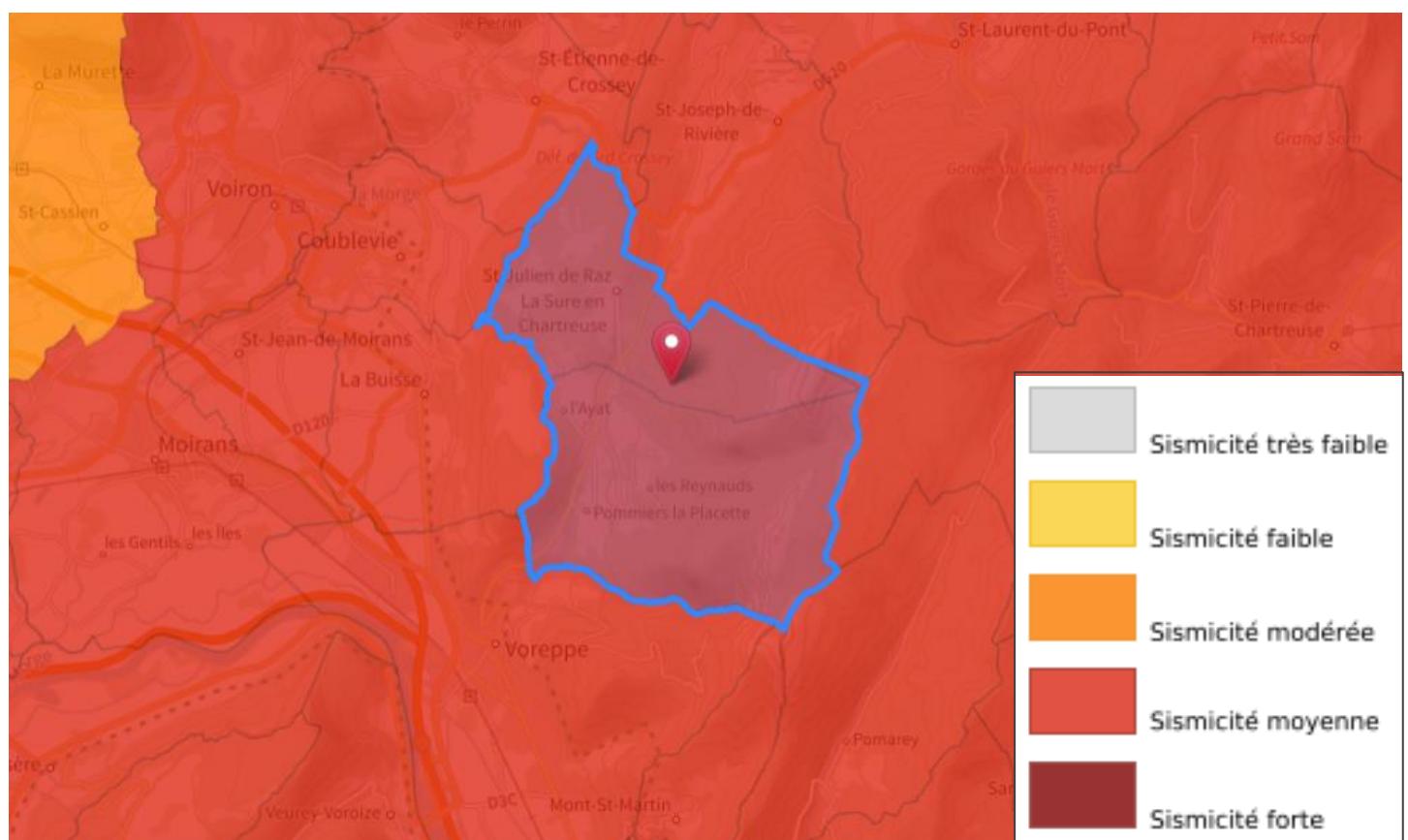
Appel d'urgence pour sourds et malentendants : **114**

N° en cas de canicule : **0 800 06 66 66**

# LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :

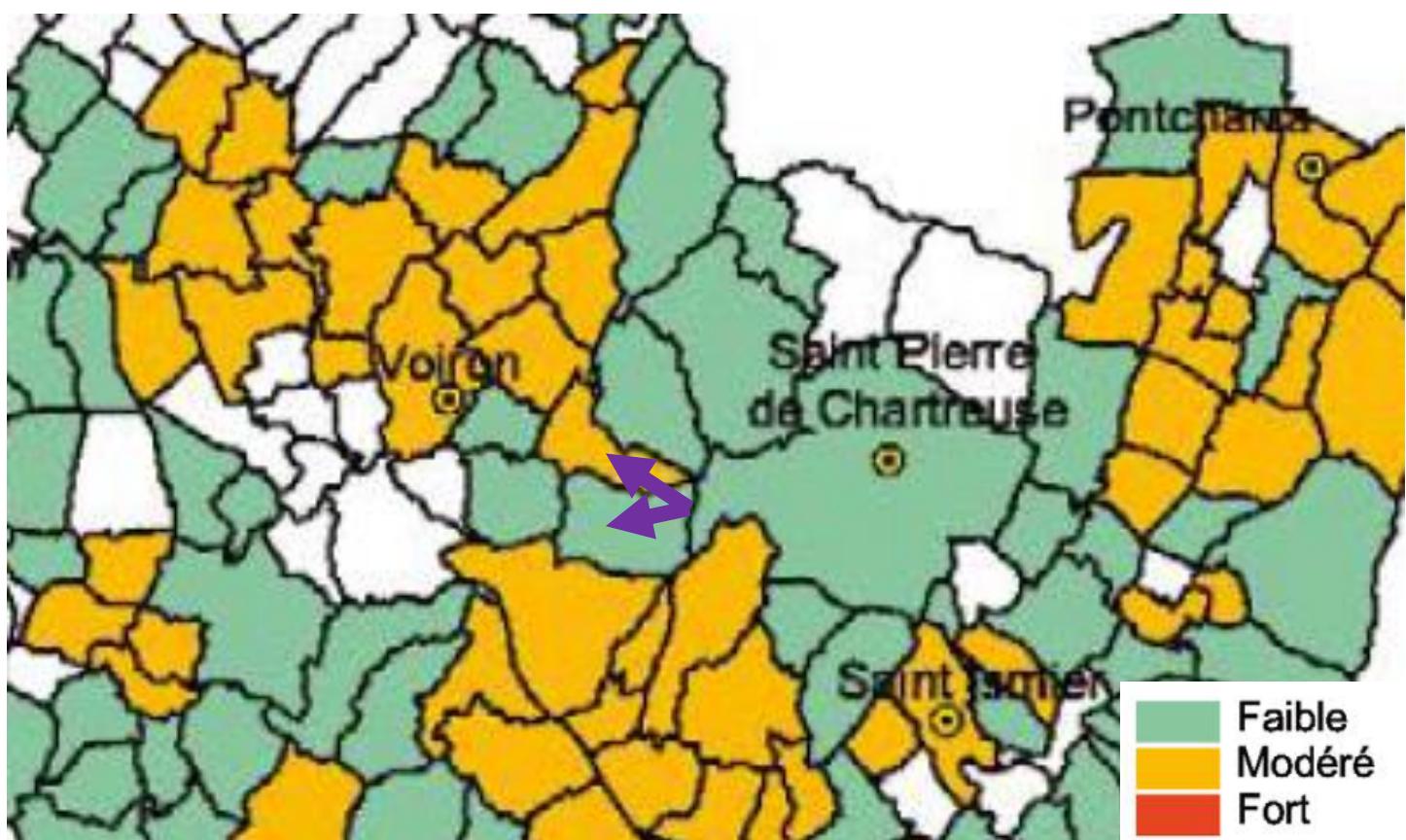


Sensibilité au risque Crues torrentielles au 1er juillet 2019 (DDRM).

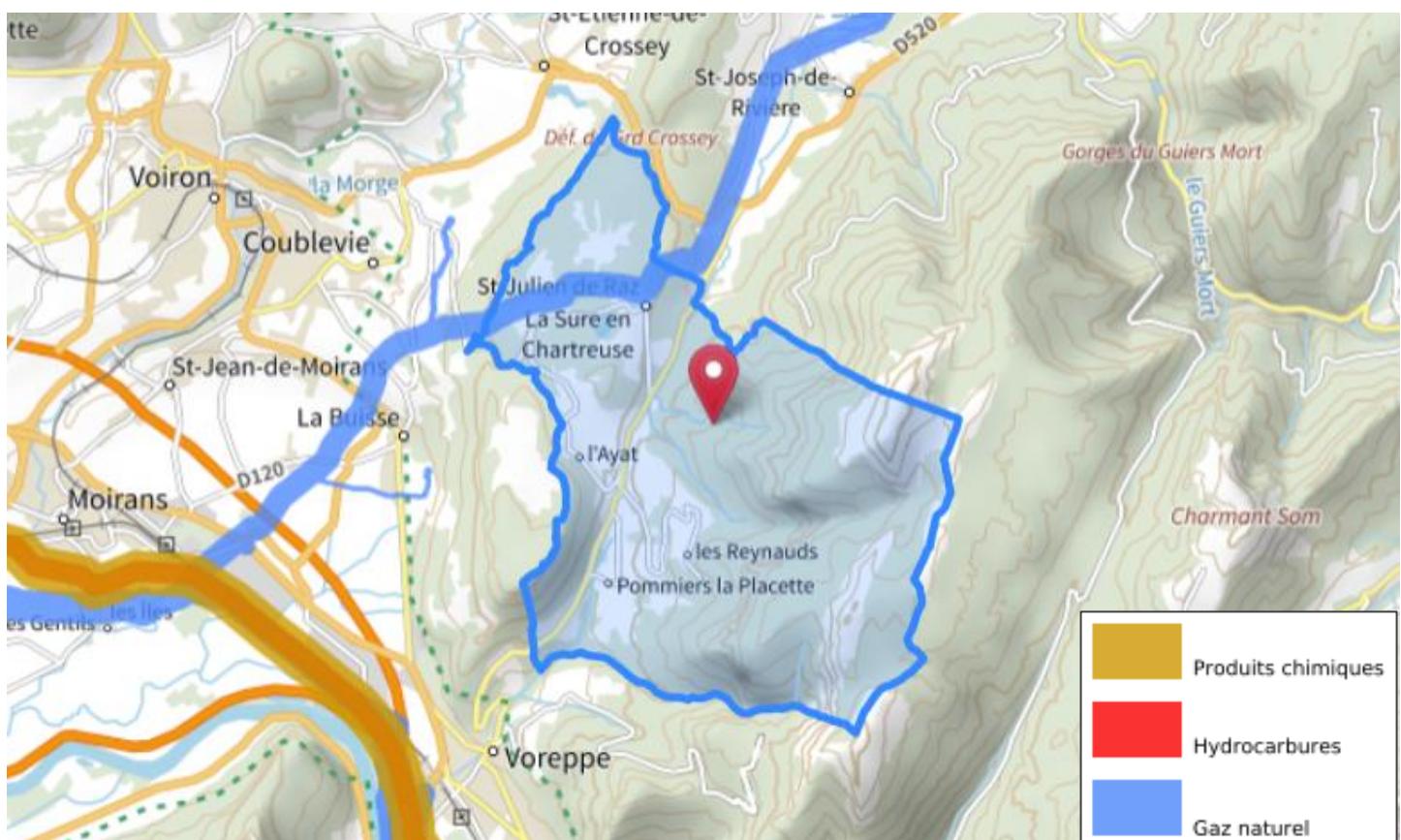


Carte des zones de sismicité – BRGM.

# LES CARTES ALÉAS/ENJEUX :



Cartographie du risque de feu de forêt en Isère (2005) – DDRM Isère.



Carte des canalisations de matière dangereuse – BRGM.



## INONDATION

*L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine.*

### ↳ Ma commune face au risque

La présence de nombreux ruisseaux et torrents représentent un fort risque d'inondation. Principalement pour les terres habitées dans le sud du territoire et les hauteurs en sud ; sud-est. Nous retrouvons Pommiers la Placette ainsi la zone allant des Rochers de la Sure, col de la Sure jusqu'au Rocher de Lorzier.

Trois arrêtés Catnat portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant l'inondation et coulée de boue en novembre 1982, décembre 1991 (août 1992 au JO) et en juin 2002 (novembre 2002 au JO).

#### Actions préventives et/ou correctives :

- À la réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- À l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- À l'élaboration d'une carte des aléas et des enjeux (PPRI).
- À la réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- À la réalisation et l'actualisation d'un Plan Local d'Urbanisme.
- À l'aménagement de protections collectives des lieux d'habitation (amélioration de gestion des digues et des barrages).
- À l'information des acquéreurs ou des locataires.
- À la réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.
- À la mise en place d'une vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- À la surveillance des crues, par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI) : <https://www.vigicrues.gouv.fr> et <http://meteofrance.com>.

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↓ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigicrues](#).
- Préparez un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Obtuez les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations.
- Mettez à l'abri les meubles, objets, matières et produits.

## ↓ Pendant

- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Réfugiez-vous en hauteur (étages, collines ...) et n'évacuez les lieux qu'en cas de grand danger ou de consignes des autorités publiques.
- N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatiques ...).
- Informez-vous et respectez les consignes des secours.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une route inondée : 30 cm d'eau suffisent pour soulever et emporter un véhicule.
- Nappelez les secours qu'en cas de réel danger, afin de ne pas saturer les réseaux.

## ↓ Après

- Aérez, désinfectez et faites sécher les pièces de votre habitat.
- Chauffez très doucement pendant plusieurs jours.
- Assurez-vous auprès des autorités locales que l'eau est potable.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.

### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Réfugiez-vous  
en hauteur



Eau potable et  
produits  
alimentaires



Obtuez les  
entrées d'eau



N'utilisez pas les  
équipements  
électriques



Ne vous engagez  
pas à pied  
ou en voiture



## MOUVEMENT DE TERRAIN

*Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.*

*Selon la vitesse de déplacement, nous distinguons :*

- *Les mouvements lents : le glissement de terrain, les tassements et les affaissements et le retrait-gonflement des sols argileux.*
- *Les mouvements rapides : les effondrements de cavités souterraines, les écroulements (ou éboulements) et les chutes de blocs, les coulées boueuses et les laves torrentielles.*

### ➔ Ma commune face au risque

Plusieurs mouvements de terrain sont recensés sur le territoire communal. 4 glissements de terrain et 1 éboulement sont identifiées. Cependant les mouvements de terrain de Pommiers la Placette sont dites « non localisé ».

La commune est concernée par le retrait et le gonflement des argiles. La commune est coupée en deux sur l'axe nord sud. Classée en aléa faible sur la moitié ouest et aléa moyen sur la moitié est, les zones habitées figure en aléa faible.

Aucun arrêtés Catnat n'est pris concernant ces événements de mouvement de terrain. Cependant trois arrêtés Catnat portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant l'inondation et coulée de boue en novembre 1982, décembre 1991 (août 1992 au JO) et en juin 2002 (novembre 2002 au JO).

### Actions préventives et/ou correctives :

- À l'élaboration d'une carte des aléas et des enjeux (PPRN).
- À la vigilance météorologique, diffusée par la Préfecture et les médias.
- À la réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- À l'actualisation d'un Plan Local d'Urbanisme.
- À la réalisation de travaux d'entretien à l'initiative de la commune.
- À l'information des acquéreurs ou des locataires.
- À la réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ➔ Avant

- Avant la construction de votre maison, renseignez-vous sur la présence d'argile dans les sols.
- Pour les mouvements lents, détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, écoulements anormaux d'eau, craquements dans un logement, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus, etc.
- Signalez à la mairie les apparitions d'un fontis, de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.

## ➔ Pendant

- Éloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse.
- Éloignez-vous des bâtiments.
- Coupez les réseaux de gaz, de chauffage et d'électricité.
- Ne revenez pas sur vos pas.
- N'empruntez pas l'ascenseur.

**En extérieur, en cas d'urgence,  
s'abriter derrière un « obstacle » (rocher, arbre).**

## ➔ Après

- Ne vous approchez pas d'un bâtiment endommagé.
- Évaluez les dégâts.
- Empêchez l'accès du public.
- Informez les autorités (18 ou 112 d'un portable).
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.

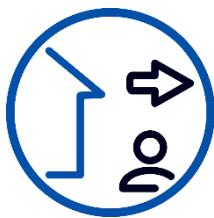
**QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?**



Signalez toutes  
apparitions  
d'anomalies



Éloignez-vous de  
la zone  
dangereuse



Éloignez-vous des  
bâtiments



N'empruntez pas  
l'ascenseur

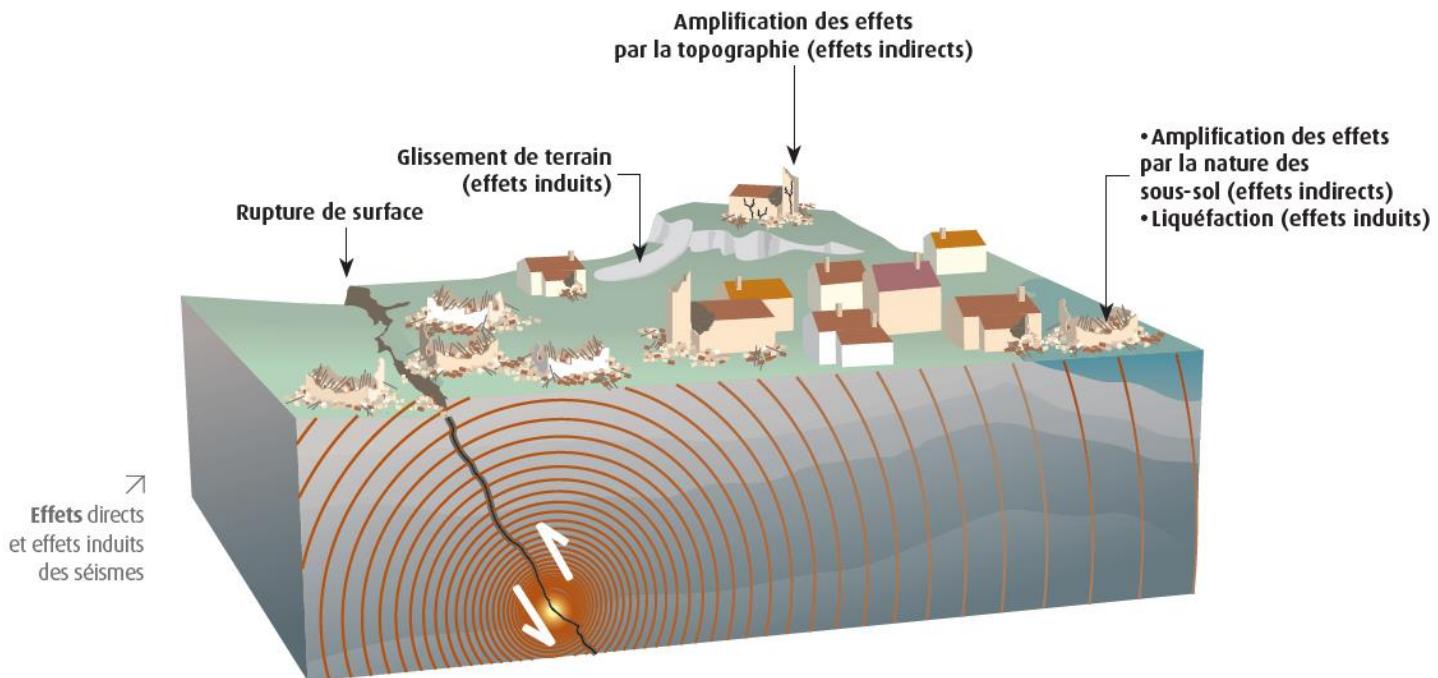


Ne vous  
approchez pas  
des dommages



## SÉISME

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.



Source : *Effet des séismes : de la faille à la surface, BRGM*

## ► Ma commune face au risque

L'ensemble de la commune est en zone de sismicité 4 – Moyenne.

### Actions préventives et/ou correctives :

- À la réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- À la surveillance sismique sur l'ensemble du territoire national.
- À la réalisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- À l'actualisation d'un Plan Local d'Urbanisme.
- À l'information des acquéreurs ou des locataires.
- À la réalisation d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté, assuré par l'établissement scolaire.
- Au respect des normes parasismiques dans la construction des bâtiments.

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ➔ Avant

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés.
- Préparez un plan de regroupement familial.

## ➔ Pendant

### Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment :

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides (éloignez-vous des fenêtres).
- Sortez uniquement si vous êtes au rez-de-chaussée.

### Si vous vous trouvez à l'extérieur :

- Éloignez-vous des bâtiments.
- Ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

### Si vous êtes en voiture :

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, d'un bâtiment ou d'arbres.
- Ne descendez pas avant la fin des secousses.

**Attention, après une première secousse,  
méfiez-vous toujours des répliques.**

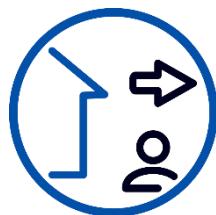
## ➔ Après

- Sortez rapidement et avec précaution du bâtiment.
- Restez éloigné de ce qui peut s'effondrer.
- N'empruntez pas l'ascenseur.
- Ne fumez pas, n'allumez pas de flamme ni d'étincelle.

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Dans votre logement : abritez-vous



Éloignez-vous des bâtiments



Arrêtez-vous et ne sortez pas



Ne restez pas sous des fils électriques



Ne vous approchez pas des dommages



## FEUX DE FORÊTS

*L'incendie de forêt est un feu concernant une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.*



*Feu de sol*



*Feu de surface*



*Feu de cime*

### ➔ Ma commune face au risque

L'ensemble du département de l'Isère est recensé par le DDRM comme étant sensible aux feux de forêts. La commune nouvelle de La Sure en Chartreuse est classée en sensibilité Faible à Modéré.

Entre 2003 et 2021, en moyenne par an dans le département, on comptait 305 interventions des sapeurs-pompiers. Sachant que quatre fois sur cinq, un feu de forêt ou d'espace naturel est dû à une erreur humaine. Rappelons l'incendie du 5 août 2023 (durant une dizaine de jours) sur les communes de Voreppe et de La Buisse.

#### **Actions préventives et/ou correctives :**

- Mise à jour du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de l'Isère en 2020.
- À l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Aux interdictions préfectorales pour tous du 15 juin et au 15 septembre.
- Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Mise en place du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) de l'Isère de 2013 à 2020.
- Information des acquéreurs ou des locataires.
- Débroussaillage sans tenir compte des limites de propriété.
- Aux obligations préfectorales d'entretien des espaces forestiers pour la commune.

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## → Avant

- Débroussaillez et repérez les chemins d'évacuation et les abris.
- Prévoyez des moyens d'arrosage (point d'eau, tuyau ...).
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche ...).

## → Pendant

### Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informez les pompiers (au 112 ou 18) avec calme et précision.
- Abritez-vous en fuyant dos au feu et dos au vent.
- Respirez, si possible, à travers un linge humide.

### Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez pas du véhicule.
- Dirigez-vous si possible vers une clairière ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée et allumez vos phares (pour être repéré).

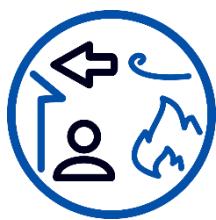
### Votre habitation reste votre meilleure protection :

- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Calfeutrez avec du linge humide : les volets, portes, fenêtres, aérations.
- Éloignez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux...) et fermez les bouteilles de gaz.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs pompiers.
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux.

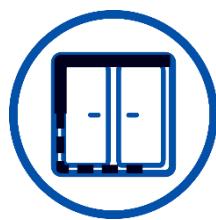
## → Après

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment.
- Inspectez votre propriété et votre habitation (braises, fumées ...).

### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



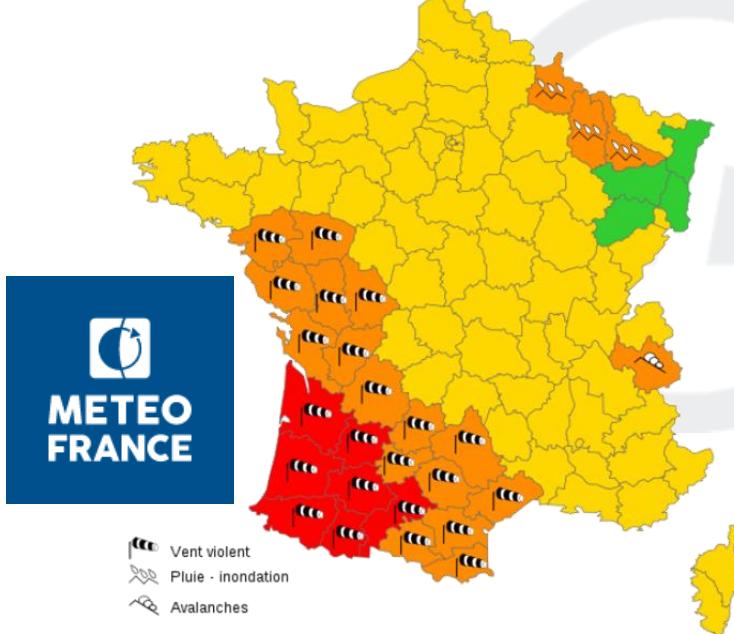
Ne sortez pas



## PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les *intempéries* sont des perturbations météorologiques. Elles se présentent sous plusieurs formes : les tempêtes générant des vents dépassant 89 km/h (soit 48 noeuds - degré 10 de l'échelle de Beaufort), les fortes précipitations, l'orages, les chutes de neige abondantes.

### ➔ Ma commune face au risque



« Vigilance Météo » de Météo France décrit les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter. Il diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance **orange** (niveau 3) ou **rouge** (niveau 4).

Un arrêté Catnat portant constatation de l'état de catastrophe naturelle concernant la tempête en novembre 1982. Les Tempêtes survenues du 25 au 28/12/1999 et le 24/01/2009 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé. La commune est concernée par les risques : vent violent, orages et fortes précipitations, canicule, chutes de neige et grand froid.

#### Actions préventives et/ou correctives :

- Données accessibles sur <http://www.meteofrance.com/>.
- Alertes et bulletins météo accessibles au 0 899 71 02 38.
- Information préfectorale sur les communes touchées par l'événement.
- Salage des voiries communales et intercommunales.
- Déviation de la circulation (si nécessaire).
- Usage du matériel de déneigement (si nécessaire).

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ↓ Avant

- Informez-vous auprès de Météo France et consultez le site [Vigilance.meteofrance](http://Vigilance.meteofrance).
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur puis fermez les portes et les volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Éloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez les chantiers et rassemblez le personnel.
- Préparez votre véhicule en conséquence (pneus hiver, révision ...).

## ↓ Pendant

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité (si vous êtes en voiture : roulez lentement).
- Ne garez pas les véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des véhicules de secours et engins de déneigement.

## ↓ Après

- Faites réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Apportez une première aide aux voisins et aux secours.
- Salez et déneigez le trottoir bordant votre domicile.

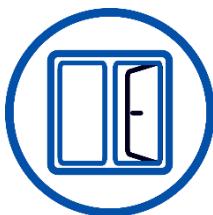
### QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

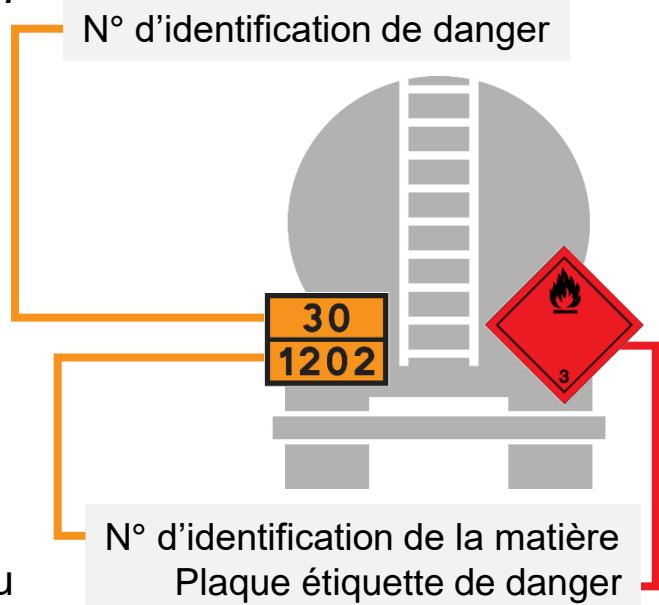


## TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, radioactive, volatile ou encore corrosive.

### Classes de danger

- 1 Matières et objets explosifs
- 2 Gaz
- 3 Liquides inflammables
- 4 Matières solides inflammables
- 5 Matières comburantes
- 6 Matières toxiques
- 7 Matières radioactives
- 8 Matières corrosives
- 9 Matières et objets dangereux divers
- X Danger de réaction au contact de l'eau



### ➔ Ma commune face au risque

Une canalisation de gaz naturel traverse la pointe nord du territoire communal. Elle est gérée par GRTgaz.

À noter également à proximité du territoire communal d'autres canalisations d'hydrocarbures et de produits chimiques qui pourraient se faire ressentir en cas d'événement.

### Actions préventives et/ou correctives :

- À la réalisation d'un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs.
- Réalisation d'un Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
- Actualisation d'un Plan Local d'Urbanisme.
- Élaboration du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.
- Mise en place de réglementations internationales pour chacun transport (avec prescriptions sur les matériels de transport).
- Activation du protocole d'aide TRANSAID.

# LES BONS RÉFLEXES

Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques](http://gouvernement.fr/risques)

## ➔ Avant

- Sachez identifier un convoi de matières dangereuses : panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport. (*page précédente*)
- Informez-vous des dispositifs d'alerte.

## ➔ Pendant

### Si vous êtes témoin d'un accident de TMD :

- Protégez sans vous mettre en danger : pour éviter un « sur-accident ».
- Balisez les lieux du sinistre et faites éloigner les personnes.
- Donnez l'alerte (17, 18 ou 112) en précisant le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre de victimes et la nature du sinistre.

### En cas de fuite de produit :

- N'entrez pas en contact avec le produit.  
(en cas de contact involontaire : se laver et si possible se changer).
- En cas de nuage毒ique, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Fermez toutes les ouvertures, les portes et les fenêtres (un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz毒ique).
- Coupez la climatisation, le chauffage, le gaz et l'électricité.
- Suivez impérativement les consignes des autorités.
- Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (risque d'explosion).

## ➔ Après

- À la fin de l'alerte, aérez toutes les pièces du bâtiment.
- Suivez les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et/ou d'aliments issus des zones contaminées et de l'usage des sols.

## QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



Alertez précisément  
(n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas et évitez flamme et étincelle



## PANDÉMIE GRIPPALE

Ce risque sanitaire est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus.

L'apparition d'une pandémie grippale peut résulter d'une recombinaison génétique entre des virus grippaux animaux et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'humain.

Pour limiter le risque d'être contaminé par ce virus, il est nécessaire d'adopter **les cinq gestes barrières** :

- Se laver les mains très régulièrement.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.
- Éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Le port d'un masque spécifique peut être nécessaire, en complément.

Le Plan national de prévention et de lutte "Pandémie grippale" a été actualisé en 2011.

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/risques/pandémie-grippale](http://gouvernement.fr/risques/pandemie-grippale)



## PLAN VIGIPIRATE

Relevant du Premier ministre, ce plan est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il a pour objectifs :

- Rester vigilant et signaler tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre.
- Aider le travail des services de l'ordre en facilitant les contrôles lors d'entrées sur certains sites.
- Suivre les consignes des services de l'ordre et de secours en cas d'évènement ou d'opération.

↳ Pour en savoir plus, consultez [gouvernement.fr/vigipirate](http://gouvernement.fr/vigipirate)



## ATTENTION CANICULE



**Buvez de l'eau et restez au frais**



Évitez  
l'alcool



Mouillez-vous  
le corps



Évitez le soleil



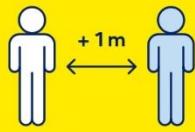
Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

**MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE  
OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
[solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr) • [meteo.fr](http://meteo.fr) • #canicule

# LE KIT D'URGENCE EN SITUATION DE CRISE



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence.

**Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**



## EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



## OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



## NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



## LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



## BOUGIES

avec allumettes ou briquet



## RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



## UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



## UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



## TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadraps, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



## VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



## UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



## ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

## PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange.
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle.
- Un sac de couchage.
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps.
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



*Pour en savoir plus, consultez  
[gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence](http://gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence)*

# RAPPEL DES BONS REFLEXES (1/2)



QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?

## → Cas généraux



Préparez-vous :  
Mise à l'abri ou  
Évacuation



Écoutez les  
médias  
(Radio France)



N'allez pas  
chercher vos  
enfants



Évitez de  
téléphoner

## → Inondation



Réfugiez-vous  
en hauteur



Eau potable et  
produits  
alimentaires



Obturez les  
entrées d'eau



N'utilisez pas les  
équipements  
électriques



Ne vous engagez  
pas à pied  
ou en voiture

## → Mouvement de terrain



Signalez toutes  
apparitions  
d'anomalies



Éloignez-vous de  
la zone  
dangereuse



Éloignez-vous des  
bâtiments



N'empruntez pas  
l'ascenseur



Ne vous  
approchez pas  
des dommages

## → Séisme



Dans votre  
logement :  
abritez-vous



Éloignez-vous des  
bâtiments



Arrêtez-vous et ne  
sortez pas



Ne restez pas  
sous des fils  
électriques



Ne vous  
approchez pas  
des dommages

## RAPPEL DES BONS REFLEXES (2/2)

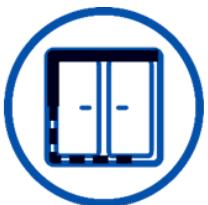
QUE DOIS-JE FAIRE OU NE PAS FAIRE ?



### ↓ Feux de forêt



Abritez-vous en fuyant dos au feu et au vent



Calfeutrez avec du linge humide



Fermez les bouteilles de gaz



Ouvrez le portail du terrain



Ne sortez pas

### ↓ Phénomènes météorologiques



Rentrez ou fixez les objets sensibles



Gagnez un abri en dur



Fermez les portes et les volets



Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité



Faites attention aux fils électriques

### ↓ Transport de matière dangereuse TMD



Alertez précisément (n° matière...)



Fuyez l'accident et gagnez l'abri le plus proche



Restez confiné et suivez les consignes



N'entrez pas en contact avec le produit



Ne fumez pas. Évitez flamme et étincelle



Pour en savoir plus, consultez :

[la-sure-en-chartreuse.fr](http://la-sure-en-chartreuse.fr)

Télécharger l'application :  Panneau Pocket